



Les acteurs peuvent-ils fumer au théâtre ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 12 avril 2007

Les acteurs en répétition dans une salle de spectacle n'ont pas la possibilité d'allumer une cigarette. Mais ont-ils le droit de fumer le jour du spectacle, sous prétexte que l'auteur de la pièce (pièce datant de bien avant la loi de 2007) avait prévu des cigarettes fumées dont le rôle dans l'histoire qui se déroule n'est d'ailleurs, en l'occurrence, pas négligeable ?

Réponse :

En dehors des résidences privées d'habitation, il n'existe pas d'exception à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectifs clos et couverts autre que le fumoir hermétiquement fermé détaillé à l'article R.3511-3 du code de la santé publique.